

LA DIMENSION RELIGIEUSE EN FRANCE ET EN EUROPE

■ JEAN-MARIE DESTRÉE ■

Tout en présentant chacune ses particularismes, les trois grandes religions du Livre ont institué le don comme élément essentiel de l'observance religieuse. Elles ont ainsi au long des siècles diffusé les notions d'impératif moral d'assistance à la veuve et à l'orphelin et aux nécessiteux de tous ordres. Au cours des siècles, le don a ainsi revêtu dans de nombreuses sociétés les dimensions de justice et de redistribution sociale, préfigurant sous certains aspects la philanthropie moderne. Aujourd'hui, le rapport au don des philanthropes est encore souvent lié à leur culture religieuse. En évoquant également les dimensions anthropologiques et d'accomplissement de soi du don, cet article tente de mettre en lumière la signification profonde du don.

La religion comme déterminant historique

Dans le judaïsme, la philanthropie est étroitement imbriquée entre commandements religieux et pratique culturelle et solidaire.

En effet :

• Dieu, après avoir créé le monde s'est retiré afin de permettre à l'homme de bénéficier du libre arbitre.

L'homme est alors libre de ses choix. Cependant, afin d'accéder au monde futur, il doit respecter 613 commandements (7 pour les non-juifs car le message biblique concerne non seulement les juifs mais tous les humains. Ces 613 commandements mettent notamment en exergue trois pratiques : la *tefila* qui signifie "prière", la *tebouva*, le retour vers Dieu et la pratique religieuse, et la *tsedaka* qui signifie à la fois "responsabilité" et "solidarité". Ces pratiques visent, pour l'homme, à se parfaire afin de parfaire le monde.

Concrètement, le don recommandé dans le cadre de la *tsedaka* est de 10 % des revenus. Mais, au-delà de cette recommandation, la *tsedaka*, qui compte, selon Maimonide, huit degrés, a d'autant plus de valeur que l'argent donné l'a été dans la discrétion et qu'il permet à l'homme en difficulté de se reconstruire et de sortir de sa condition d'assisté.

La *tsedaka* a joué et continue à jouer un rôle important dans la cohésion des communautés juives. En effet, l'acte de donner, cet engagement solidaire et responsable, constitue historiquement un fait majeur dans le comportement des juifs, qu'ils soient religieux ou profondément athées. Cet engagement reste aujourd'hui encore un pilier de la philanthropie juive. (1) *

Les finalités de redistribution et de cohésion de groupe liées au don se retrouvent dans les deux autres religions du Livre.

Dans la tradition chrétienne, le don s'inscrit également comme chemin de conversion :

• Donnez et vous recevrez : une mesure bien pleine [...] car la mesure dont vous vous servirez pour les autres servira aussi pour vous * (Luc, VI).

Chaque croyant pratiquant est appelé à donner 10 % de ses revenus par la dîme, pratique toujours en vigueur dans les Églises protestantes, mais tombée en désuétude dans le monde catholique. Si l'argent est vu dans la tradition protestante comme une reconnaissance de talents et une bénédiction divine, le catholicisme a quant à lui développé une relation plus complexe à l'argent et au

don. D'une part le don des plus modestes y est magnifié comme dans la parabole de l'obole de la veuve qui a donné tout ce qu'elle avait pour vivre, alors que les plus nantis ont pris sur leur superflu (Luc, XXII). D'autre part chaque croyant y est appelé à une discrétion extrême : « Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite » (Mathieu, VI), afin que les bénéfices pour le donateur soient d'ordre spirituel et non de réputation.

Ce contexte explique en grande partie la difficulté de nombreux philanthropes à parler de leurs actions charitables et à promouvoir la générosité de leurs pairs. Notons que la même difficulté se retrouve également au sein des familles de tradition catholique, ce qui rend plus difficile la transmission de traditions philanthropiques pourtant parfois portées par plusieurs générations.

Chez les catholiques, la doctrine sociale rappelle le principe de la destination universelle des biens, au service de tous les hommes.

* La tradition chrétienne a toujours entendu la propriété dans le contexte plus vaste du droit commun de tous à utiliser les biens de la création entière : le droit de la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun, à la destination universelle des biens. * (*Laborem exercens*, 1987.)

La propriété s'accompagne donc de la responsabilité de gérer les biens en vue de la justice. Ainsi, le don est un moyen de rétablir de la justice là où elle manque. Le don revêt une place centrale dans les pratiques du carême. Par le don, le croyant « pratique la justice ». Cette expression signifie à la fois l'ordre social qui instaure la paix entre les hommes, et l'ajustement du comportement à la loi de Dieu. Cet ajustement à la loi de Dieu est considéré comme le moyen par lequel l'homme retrouve l'ordre fondamental des choses, structuré autour de la dignité de tout homme.

Dans la tradition musulmane, le troisième pilier de l'islam est le *zakat*. Le *zakat*, parfois appelé « taxe sur les âmes », a une triple finalité. S'il sert concrètement en faveur des plus démunis, des débiteurs et des prisonniers de guerre (afin de payer la rançon), il a également une dimension personnelle de purification des biens. Le *zakat* s'apparente à une taxe sur le revenu (2,5 %). Conçu à la fois comme un moyen de répondre à des besoins sociaux et de satisfaire

l'impulsion charitable des individus, le *zakat* – parfois collecté de manière systématique – est laissé de fait le plus souvent à la seule appréciation du donateur.

Deux autres modalités de dons sont promues par l'islam. La *sadaqah* est pour sa part un acte entièrement volontaire des plus nantis qui se traduit par l'affectation d'une partie de sa richesse à des causes charitables. Enfin, le *waqf* représente la forme aboutie de cette philanthropie religieuse, avec la création d'un véhicule juridique très proche de la fondation (pérennité du capital, irrévocabilité de la donation, affectation des revenus (agricoles, immobiliers) à la cause soutenue) (2).

Générosité et philanthropie religieuse en France

À la différence des pays anglo-saxons, il n'existe à notre connaissance pratiquement pas d'étude sur ce sujet en France (3). Nous pouvons toutefois procéder à des rapprochements entre les dons et legs du grand public d'une part, et la création de fondations d'autre part.

En France, les données de l'administration fiscale font état pour 2010 de 1,4 milliard d'euros de déductions accordées à 5,4 millions de foyers fiscaux. Les estimations d'observatoires tels que le Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie (Cerphi), l'Association Recherche et solidarités ou le syndicat France Générosités (4), permettent d'estimer le montant global des dons à plus de trois milliards d'euros.

Une étude du Cerphi (5) a mis en évidence l'impact de la pratique religieuse sur le don. Ainsi, alors que le don moyen annuel des personnes se déclarant sans religion s'élevait à 136 euros, celui des croyants non pratiquants était de 190 euros, celui des croyants pratiquants occasionnels de 207 euros, et culminait à 336 euros pour les croyants pratiquants réguliers.

En 2009 le Fonds social juif unifié, fort de quarante mille donateurs, présentait une collecte de 19 millions d'euros, et le Secours islamique de 19,4 millions d'euros (6). Le Secours catholique, un des premiers collecteurs de fonds privés, récoltait 90 millions d'euros de

dons et legs apportés par quatre cent cinquante mille donateurs (7).

Si l'on considère le legs, dont les montants annuels en France peuvent être estimés entre 700 et 1 000 millions d'euros, on trouvait en 2008 comme les deux premiers collecteurs l'Union des associations diocésaines de l'Église catholique de France et la Fondation d'Autueil (8).

Avec les fondations, il est intéressant de se pencher sur une forme de philanthropie plus aboutie et structurée que la générosité du grand public. Selon l'Observatoire de la Fondation de France, il existait fin 2009, 1 684 fondations sous égide. Les deux organismes historiques ayant une fonction abritante sont l'Institut de France, qui abrite depuis ses origines un millier de fonds, dont une centaine aujourd'hui actifs, et la Fondation de France, qui regroupait fin 2011, 700 fondations. Si l'on considère que la plupart des fondateurs ayant choisi d'abriter leur fondation personnelle ou familiale sont mus par des considérations philosophiques et religieuses, le caractère laïc et aconfessionnel de ces deux structures hébergées ne leur confère pas une filiation nette avec leurs croyances.

Afin d'étudier ce rapport, intéressons-nous à d'autres structures abritantes créées dans un cadre culturel et/ou confessionnel. Ainsi la Fondation du judaïsme français, créée en 1974 et reconnue d'utilité publique en 1978, héberge à ce jour 70 fondations œuvrant dans les champs culturels, éducatifs et sociaux : la Fondation Bernheim, la Fondation Yismah Moche, la Fondation pour l'éducation juive, etc. (9).

La Fondation du protestantisme fédère pour sa part 22 importantes fondations œuvrant dans le champ médico-social (Fondation John Bost...), l'action sociale (Fondation Cimade...), et les activités culturelles notamment.

Dans la sphère catholique, la Fondation Caritas France, créée en 2009 par le Secours catholique, a déjà fédéré sous son égide à mi-2012, 27 fondations qui se consacrent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Un fondateur, François Dufourcq, ayant précédemment créé une fondation sous égide d'une grande fondation, explique pourquoi il a souhaité créer une nouvelle structure, la Fondation Lucq Espérance, sous égide de la Fondation Caritas France :

• La fondation apporte du sens dans toutes les dimensions de ma

vie : je donne à titre personnel comme au titre de mon entreprise... J'ai été baigné dans l'Église catholique et très marqué par ma religion. Je travaille beaucoup avec des organisations chrétiennes. C'est souvent là que sont mes réseaux de confiance. Ce n'est pas le prosélytisme qui m'intéresse, mais l'amour du prochain. Le Secours catholique, et donc la Fondation Caritas, ont un capital de réflexion sur l'homme qu'on ne trouve pas ailleurs, /.../ ils ont du recul sur les problématiques sur lesquelles ils travaillent, ils sont acteurs de la solidarité. Avec son maillage, Caritas sait où est l'homme souffrant. À l'étranger mais aussi près de nous, en France. Je crois aussi qu'on peut davantage travailler en équipe avec eux, notamment entre fondateurs. *

On peut penser que, présentant une forte identité et cohérence de valeurs avec celles des philanthropes, ces fondations abritantes sont appelées à se développer.

Les valeurs religieuses au cœur de la philanthropie européenne

Lorsqu'on interroge les grandes fortunes en Europe sur leurs motivations philanthropiques, les valeurs religieuses sont mentionnées en premier. Néanmoins, la philanthropie européenne n'est pas, comme aux États-Unis, corrélée à l'identité sociale des personnes ayant réussi financièrement, ni aux attentes que la société exerce sur elles. De plus, dans la plupart des États laïcs fondés sur la notion d'État-providence, la philanthropie et la religion sont clairement considérées comme relevant de la sphère privée. L'étude « Typologie et motivations des grandes fortunes philanthropiques européennes » menée par l'école des hautes études en sciences sociales et l'Initiative philanthropique pour le compte de BNP-Paribas Wealth Management, fait apparaître le profil du « croyant » en premier poste dans la typologie des donateurs :

- Le croyant : être croyant implique le respect d'un ensemble de valeurs morales – du don de soi à une reconnaissance dans l'autre d'un individu fait à l'image de Dieu – ayant des conséquences :
- sur le comportement philanthropique (allant du caritatif à la philanthropie structurée) ;
- sur le spectre des bénéficiaires ;

- sur la façon de mener l'action philanthropique elle-même où, au-delà de l'engagement financier, il y a souvent un engagement bénévole lourd parfois auprès de publics "difficiles" (personnes en fin de vie, enfants des bidonvilles, personnes prostituées, personnes sans domicile fixe).

La référence à la religion, à ses valeurs notamment, arrive presque immédiatement comme justification de l'action philanthropique. *

À titre d'exemple, en Europe du Sud, (France, Italie et Espagne), les actions philanthropiques apparaissent clairement comme un prolongement de la foi catholique largement citée par les donateurs fortunés.

La démarche philanthropique individuelle

Tout particulièrement dans les pays développés, il convient de souligner que la religion n'est plus aujourd'hui qu'un facteur parmi d'autres de motivation au don. En effet, au-delà de la laïcisation progressive des nations européennes, et de la différence marquée qui s'établit sur le rôle de la religion dans la vie quotidienne comme c'est le cas aux États-Unis, différentes recherches académiques s'accordent pour désigner comme suit les trois principales motivations des philanthropes :

- le souhait de rendre, de restituer (*give back*) à la société une partie de ce qu'elle leur a permis d'acquérir (soutien aux écoles et universités, mise en place de bourses, aide à la création d'entreprises) ;

- l'implication dans une problématique les ayant personnellement affectés (soutien à la recherche médicale, aux malades, aux familles) ;

- la prise en compte de problématiques sociétales et environnementales (lutte contre le réchauffement climatique, contre la fracture numérique, mise en place d'accès aux institutions culturelles ou universitaires pour les plus défavorisés).

L'ensemble de ces démarches relève d'un engagement philanthropique personnel, qui n'est plus aujourd'hui dans la plupart des cas structuré et motivé par l'appartenance religieuse.

Le don comme facteur de régulation sociale

La religion et les dons religieux constituent les principaux moteurs du don, cette façon d'« être ensemble » et, plus largement, de contribuer au bon fonctionnement d'une société. L'engagement envers autrui et le partage, explicitement encouragés au sein de chacune des grandes religions monothéistes, constituent ainsi deux façons efficaces de structurer les échanges sociaux, en réparant les parties affaiblies du maillage social. Ils se révèlent également comme une source importante d'initiative et de satisfaction profonde, qui correspondent à la promesse de bonheur durable faite dans la tradition biblique à ceux qui en suivent les prescriptions.

Nous souhaitions conclure cet article en évoquant trois auteurs de sciences humaines ayant également établi le caractère structurant du don, au plan social et personnel.

Marcel Mauss (1872-1950), considéré comme le père de l'anthropologie française, a longuement exploré les notions de « dons et contre-dons ». S'appuyant notamment sur ses travaux, Marcel Hénaff, philosophe et anthropologue actuellement professeur à l'université de Californie à San Diego, souligne :

* L'histoire de nos civilisations est pleine de ces questions implicites. Nos récits ne parlent que de cela : don, sacrifice, dette, grâce. (10) *

Il estime ainsi que le don « n'est pas seulement une histoire économique. Ce sont les fondements anthropologiques de notre mode d'être ensemble qui sont en jeu dans ces questions d'échanges profitables et de dons généreux » (11).

Marshall Rosenberg, né en 1934, psychologue américain créateur du processus de communication appelé « communication non violente », cite quant à lui comme fondamental et universel le besoin de contribuer au bien d'autrui. Le don en est une des modalités.

L'auteur remercie Jérôme Kohler, Patrick Chasques et Claire Destrée pour leur contribution à cet article.

1. Patrick Chasquès, directeur général de la Fondation du judaïsme français.
 2. Il est intéressant de constater le renouveau de la philanthropie au sein des pays musulmans dotés de ces outils et concepts grâce à des institutions comme le Congrès mondial des philanthropes musulmans, qui souligne la nécessité d'adapter ces outils traditionnels à l'évolution des besoins de la société ainsi que la croissance de la population musulmane (1,53 milliard de personnes, 23 % de la population mondiale).
 3. A noter la dernière étude de l'Observatoire de la Fondation de France : « La philanthropie à la française ». Cette étude met en lumière quatre générations de philanthropes. Leurs motivations sont abordées par le prisme de dix-huit entretiens qualitatifs. Si les valeurs religieuses sont bien abordées dans le chapitre des références et des valeurs, l'échantillon ne peut cependant être considéré comme suffisamment représentatif pour analyser l'impact des valeurs religieuses sur leur philanthropie.
 4. www.cerphi.org, www.recherches-solidarites.org, www.francegenerosites.org.
 5. Enquête Gregor-Cerphi, 2007. Base : 994 personnes.
 6. Leslie Lehouque, Dilia Peña et Marcela Villalobos Cid : étude comparative du Fonds social juif unifié et du Secours islamique menée dans le cadre du master 2 Solidarité, action internationale, Institut catholique de Paris, 2011.
 7. www.secours-catholique.org.
 8. Sur un échantillon de 25 organisations représentant une collecte de 506 millions en 2008, l'Église catholique représentait 80 millions d'euros, la Fondation d'Auteuil 67 millions d'euros, soit près de 30 % du total collecté, auquel il faudrait ajouter le Secours catholique, 31 millions d'euros, l'Armée du Salut, 6 millions d'euros (association protestante), l'ordre de Malte, 4 millions d'euros, la Fondation Follereau, 4 millions d'euros. Cinq structures d'origine confessionnelle concentrent 38 % de la collecte.
 9. Patrick Chasquès, directeur général de la Fondation du judaïsme français, consulté dans le cadre de cet article, nous a précisé les éléments suivants : « La Fondation du judaïsme français, et le Fonds social juif unifié ne sont pas des organisations religieuses, ni liées à la religion juive, ni qui s'en revendiquent. La diffusion touche à la définition du fait juif. On peut parler d'un peuple juif, pour lequel la religion est un socle culturel, mais pas le seul. Le judaïsme est aussi une culture et nombreux sont les juifs à ne pas être religieux du tout. » Nous le remercions de ces précisions.
 10. Marcel Hénaff, *Le Prix de la vérité, le don, l'argent, la philosophie*, Éditions du Seuil, 2002, p. 33.
 11. *Idem*, p. 34.
- Jean-Marie Destree est le délégué général adjoint de la Fondation Caritas France. Ancien président de l'Association française des *fundraisers*, il est actuellement administrateur du Centre français des fonds et fondations ainsi que de plusieurs fondations d'entreprise et fonds de dotation. Passionné par la transmission, il accompagne des familles dans la structuration de leur philanthropie et enseigne le *fundraising* à l'Adema (Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles), au Centre français des fonds et fondations de l'Essec et à l'Institut catholique de Paris.

AUX ÉTATS-UNIS Argent privé, affaires d'État

■ JÉRÔME KOHLER ■

La philanthropie a « construit le siècle américain » et, dans la mesure où le plus grand nombre y participe, renforce la démocratie, affirme Olivier Zunz dans son dernier ouvrage, *La Philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État* (1). Car en retraçant l'histoire des mouvements philanthropiques en Amérique depuis la fin du XIX^e siècle, c'est aussi l'histoire de la construction d'une vision de la société et du bien commun qu'il relate, ainsi que celle des relations entre la société civile et l'État, marquées par des phases successives d'indépendance et de coopération.

Philanthropie de riches et philanthropie de masse

œuvrer au progrès du genre humain, résoudre les problèmes sociaux à la source sans se contenter d'en traiter les effets par quelque action charitable, telle était l'ambition de magnats de